Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212902720-20260925-DELIB_2026_88-DE

COMMUNE DE SAINT-YVI
DELIBERATION N°2026-88

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 septembre 2026

Nombre de conseillers :
En exercice 23
Présents 19
Votants 23

Date de la séance : 25 septembre 2026
Date de la convocation : 18 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Yvi – 29140, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Guy PAGNARD, Maire.

Etaient présents : PAGNARD G., KERHERVE J., GAVAIRON A. ALTERO R., PRUD'HOMME H., BOURDON J.-Cl., GERMAN M., BOURBIGOT M., CLAEYSSEN R., COCHET C., CORNEC M., CROAJOU C., GARNIER M., GOARANT D., GUILLOU D., LE CORRE F., LEBON É., LETTY Y., THOMAS M.

Etaient absents ayant donné procuration à :
- CASTERAS L., excusée, a donné pouvoir à CORNEC M.
- NIQUE C., excusée, a donné pouvoir à COCHET C.
- TOULARASTEL Ph., excusé, a donné pouvoir à ALTERO R.
- RAYMOND L., excusée, a donné pouvoir à GERMAN M.

Cathy COCHET a été désignée secrétaire de séance.

OBJET 5 : ASSOCIATIONS – ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXTRA-COMMUNALES 2026 – COMITE DEPARTEMENTAL RESISTANCE ET DEPORTATION

La Commission propose ainsi d'allouer des subventions aux associations extra-communales pour l'année 2026 comme suit :

Nom de l'association	Montant proposé par la Commission	Montant voté par le Conseil municipal
COMITE DEPARTEMENTAL DU FINISTERE DU CONCOURS NATIONAL SCOLAIRE DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION	50,00 €	50,00 €

Le montant total des subventions proposées pour les associations extra-communales est de 850,00€, pour l'année 2026.

Un courrier d'attribution sera adressé aux associations.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'attribution et le versement des subventions 2026 pour les associations extra-communales, détaillées ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212902720-20260925-DELIB_2026_88-DE

Pour	23	PAGNARD G., KERHERVE J., GAVAIRON A. ALTERO R., PRUD'HOMME H., BOURDON J.-Cl., GERMAN M., BOURBIGOT M., CASTERAS L., CLAEYSSEN R., COCHET C., CORNEC M., CROAJOU C., GARNIER M., GOARANT D., GUILLOU D., LE CORRE F., LEBON É., LETTY Y., NIQUE C., RAYMOND L., THOMAS M., TOULARASTEL Ph.
Contre	0	
Abstention	0	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre

A Saint-Yvi, le 25 septembre 2026
Le Maire, Guy PAGNARD

Signé par : Guy PAGNARD
Date : 28/09/2026
Qualité : MAIRE DE SAINT-YVI

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte